

Annonces régionales



c'est le
MOIS
de la
PA

du 1^{er} au 31 octobre 2021

profitez du mois

DE LA PETITE ANNONCE

1 parution ACHETÉE

= 1 parution OFFERTE



Offre réservée aux particuliers, réception jusqu'au lundi midi pour parution le jeudi

Ovin

42 - Vends 5 ageaux mâles de 5 mois pour reproduction - bonne origine.

☎ 04 77 96 05 83

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toute catégorie paiement comptant

☎ 06 07 96 23 40

71 - Vends brebis solognotes bio 52 prés. pleines + 16 agnelles, cess. act. 2017 à 2021 : 150 € à 180 € ht.

☎ 03 85 72 01 42

74 - Cause retraite, vend 90 brebis croisées à saillir. Possibilité de livraison.

☎ 06 08 06 98 65

Equin

71 - Vends belle jument comtoise, garantie pleine avec sa pouliche.

☎ 06 88 59 16 46

Chien

01 - Vends 3 chiots mâles Berger Allemand nés le 7/7/2021 n° mère 250269606582201.

☎ 04 74 55 25 28 ou
☎ 06 71 26 97 34

18 - Vends supers chiots Border Colley, 2 mâles; 2 femelles, vaccinés, intelligents, mordants travail, gardiens, gènes travail, père origine Auxemery (noir et blanc), mère origine Gamin (tricolore), n° de la mère 250269801480218.

☎ 06 98 34 14 58

38 - Vends chien dressé troupeau N° 2502695003684222, 2 ans + pour vaches. 1200 euros voir sur place.

☎ 06 76 88 73 35

38 - Vends chiot Border Collie non LOF 2 mois 250 euros siret 3340934961000017 num de la mère 25026874308803.

☎ 06 72 12 12 32

39 - Vends chiots beauceron pure race 2 femelles 3 mâles nés le 13-07-21, n° mère 250269810121576.

☎ 06 33 74 21 44

Divers

03 - Propose pension bovins ou chevaux avec parcelle de 6 ha et bâtiment région Montluçon.

☎ 06 73 31 80 78

Annonces légales et judiciaires

STEPHANE ET MARIA

Par acte sous seing privé du 18/10/2021, la société civile immobilière suivante a été constituée : Dénomination : STEPHANE ET MARIA - Siège social : 2070 Route de la Vallée 26100 ROMANS-SUR-ISERE. Objet : propriété, acquisition, administration, disposition, exploitation par bail ou autrement, de tous immeubles bâtis, à bâtir ou non bâtis - Durée 60 ans à compter immatriculation RCS - Capital : 1.000 euros - Gérant : Mr Stéphane RICCO demeurant 2070 route de la Vallée 26100 ROMANS-SUR-ISERE. Immatriculation RCS ROMANS-SUR-ISERE.

MARCEL INDUSTRIE

Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros
Siège social : Quartier Gervans, 26730 LA BAUME D HOSUN
410 044 838 RCS ROMANS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 30 septembre 2021, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de la société MIDCENTIV - SARL NHG CONSEIL, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur BERNARD Nicolas, Commissaire aux Comptes suppléant, qui sont arrivés à expiration.
Mention sera faite au RCS de ROMANS

La location-gérance consentie par la société ROFFAT, SAS au capital de 202.000€, siège social 305 route de Bellevue, Quartier la Mule Blanche - 26600 MERCUROL-VEAUNES, immatriculée 331 828 426 RCS ROMANS, à la société ROFFAT TRANSPORTS, SARL au capital de 50.000€, siège social 305 route de Bellevue, Quartier la Mule Blanche - 26600 MERCUROL-VEAUNES, immatriculée 804 236 131 RCS ROMANS, suivant acte sous seing privé en date du 23/09/2014 enregistré au SIE de VALENCE SUD le 08/10/2014, bordereau 2014/1 882 case n°11 modifié par avenant du 19/01/2015, d'une branche d'activité de « transport public routier de marchandises, location de tous véhicules de transport public routier avec chauffeur et toutes activités de services s'y rapportant », exploité au Lieudit les Prés, Avenue du Président Roosevelt - 26600 TAIN-L'HERMITAGE, a pris fin le 30/09/2021 à minuit par résiliation amiable.

ACROPOSE - SAS au capital de 230 000€ - Siège social : 20, cours Alexandre Borodine - 26 000 VALENCE - 332 290 386 RCS Romans - AGO du 30/06/21 : les mandats de la Société FM AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Christian CAUGANT, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration. Les associés ont décidé de ne pas désigner de Commissaire aux Comptes.

AVIS DE PUBLICITE

PROJET DE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF ENTRE LES ASSOCIATIONS FEDERATION FAMILLES RURALES DE LA DROME ET ASSISTANCE DE VIE SANS INTERRUPTION

Par acte sous seing privé en date des 20 et 30 septembre 2021, les associations Assistance de Vie sans Interruption et Fédération Familles Rurales de la Drôme ont conclu un traité d'apport partiel d'actif, aux termes duquel il est envisagé la cession de l'activité Service d'Aide à Domicile de la Fédération Familles Rurales de la Drôme à l'Assistance de Vie sans Interruption

1 - Association participante à l'opération ASSISTANCE DE VIE SANS INTERRUPTION Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Sous-Préfecture de Nyons, N° Siret 779 428 580 00046, dont le siège social est 22, chemin des Alexis, à MONTELIMAR (26200), Représentée par Madame Geneviève SAVOIE et

FEDERATION FAMILLES RURALES DE LA DROME Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Préfecture de la Drôme, N° Siret 779 472 398 000 89, dont le siège social est 14, place Arthur Rimbaud à VALENCE (26000), Représentée par Madame Nathalie JOURDAN

2 - Evaluation de l'actif et du passif des associations dont la transmission est prévue. Les éléments apportés par la Fédération Familles Rurales de la Drôme sont valorisés à leur valeur comptable (Bilan SAAD au 31/08/2021) : ACTIF : 186671,13 € - PASSIF EXIGIBLE : 92398,55 € - PROVISIONS : 637,05 € - ACTIF NET : 93635,53 €

3 - Date d'effet prévue pour l'opération : L'apport partiel d'actif, aux plans juridique, comptable et fiscal, effet le 1^{er} janvier 2022.

4 - La date d'arrêt du projet : 20 septembre 2021.

5 - La date prévue pour la réunion des organes délibérants devant statuer sur l'opération : le 22 novembre pour AVI et le 30 novembre 2021 pour la Fédération des Familles Rurales de la Drôme.

Dissolution anticipée

SCI LES GITES DE PROVENCE, société civile immobilière en liquidation au capital social de 4000 euros. Siège social : 175 chemin de la fleur de mai - La Vanige 26110 SAINTE-JALLE. 437 697 915 RCS de Romans.

Aux termes d'une décision en date du 14/10/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14/10/2021. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, où doit être envoyée la correspondance. M. Robert VAN HOVE demeurant La collinette - Quartier Roussinas - Route de Piégon 26110 Mirabel Aux Baronnies a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Pour avis.

SMP AVOCATS
45 RUE DE LA REPUBLIQUE
69002 Lyon

LA BOUTIQUE LE CLAIR DE LA PLUME

SARL au capital de 3000€
Siège social : 2 PLACE DU MAIL
26230 Grignan
821 245 099 RCS de Romans-sur-Isère

En date du 02/09/2021, l'associé unique, a décidé de :

- Transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 02/09/2021 et a nommé en qualité de Président MONSIEUR D'O, Société à responsabilité limitée au capital de 147622,45 euros, ayant son siège social PLACE DU MAIL, 26230 Grignan, 422 596 379 RCS de Romans-sur-Isère.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance.

Accès aux assemblées et vote : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Transmission des actions : Toute cession d'actions à un tiers, un associé, ou à un conjoint, ascendant, descendant d'un associé ou du cédant sera soumise à l'agrément préalable décidé par décision collective extraordinaire des associés de la société.

- Modifier la dénomination de la société qui devient : LA BOUTIQUE
Modification du RCS de Romans-sur-Isère.

MALLEN FROID

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 635 route des Ouilères
26390 HAUTERIVES
882 629 090 RCS ROMANS

L'Assemblée Générale ordinaire du 30.09.2021 a décidé de nommer Mme Stéphanie MALLEN demeurant : 635 route des Ouilères (26390) HAUTERIVES, Directeur Général.

Bouclage
mardi 17 h
pour parution
le jeudi

Chronique juridique

DROIT SOCIAL / La loi du 5 août 2021 sur la gestion de la sortie de crise sanitaire a instauré, pour les salariés intervenant dans des lieux ou des établissements recevant du public, une obligation de présentation du pass sanitaire, voire une obligation vaccinale (secteur médical notamment). Elle a également institué un droit d'absence pour se faire vacciner.

Obligation vaccinale et pass sanitaire : quelles conséquences dans les exploitations agricoles ?

Qu'est-ce que le pass sanitaire ?

Le pass sanitaire consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- la vaccination, à la condition de disposer d'un schéma vaccinal complet ;
- le résultat négatif d'un test virologique datant de moins de 72 heures (examen de dépistage RT-PCR, test antigénique ou autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé) ;
- le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins onze jours et de moins de six mois.

Le document attestant d'une contre-indication médicale à la vaccination peut être présenté à la place des documents précités.

Pas d'obligation vaccinale en agriculture

Le secteur de la production agricole n'est pas soumis à l'obligation vaccinale. Néanmoins, tous les salariés ainsi que les stagiaires bénéficient d'une autorisation d'absence pour se faire vacciner sur leur temps de travail. Ce temps d'absence est payé et considéré comme du temps de travail effectif et ne peut donc être récupéré.

Un employeur peut-il rendre le pass sanitaire obligatoire ?

Un exploitant agricole ne peut imposer le pass sanitaire à ses salariés

pour venir travailler. Néanmoins, il peut les inciter à aller se faire vacciner. Par exception, les salariés affectés aux activités agricoles accueillant du public dans des conditions comparables aux restaurants et activités de plein air devront posséder le pass sanitaire.

Suspension du contrat de travail en cas d'obligation vaccinale

En cas de refus d'un salarié soumis à une obligation vaccinale de présenter un pass sanitaire valide, son contrat de travail peut être suspendu le jour même jusqu'à régularisation de la situation sans maintien de sa rémunération. Le salarié peut toutefois, en accord avec son employeur, poser des jours de congés. Au-delà du troisième jour de suspension du contrat, l'employeur doit organiser un entretien avec le salarié pour évoquer les moyens de régulariser sa situation comme, par exemple, son affectation temporaire à un poste non soumis à l'obligation d'un pass sanitaire.

À l'issue et dans le cas d'une situation de blocage persistante, les procédures de droit commun concernant les contrats de travail peuvent s'appliquer. Dans le cas d'un contrat à durée déterminée, la suspension du contrat ne fait pas obstacle à l'échéance du terme du contrat. ■

Le service juridique social de la FDSEA 26, Manon Dussert

Journal **L'Agriculture Drômoise**

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 418,48 € créée le 21/07/76, durée 50 ans - RCS Romans B 307.711.507

SIÈGE SOCIAL
145 avenue Georges Brassens - CS 30418
26504 Bourg-lès-Valence Tél. 04.27.24.01.70
contact@agriculture-drome.fr
www.agriculture-drome.fr
N° commission paritaire : 0924 T 85792 -
ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)
ISSN 2742-409X (édition numérique)

Membre du SNPAR. Mise en page au journal. Dépôt légal à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture - CRCA - Groupama Méditerranée

ADMINISTRATION - RÉDACTION
Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin
Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez
Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

Journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires du département de la Drôme

PUBLICITÉ LOCALE
AGRI RHONE-ALPES BOURGOGNE
Jérémy Chosson
23, rue Jean Baldassini 69364 Lyon cedex 7
Tél : 04.72.72.49.07
Tél : 07.71.91.72.09
jchosson@arbpub.fr

ABONNEMENT
Pack Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) : 116 €
Pack Pro 2 ans 100 n° (journal + version numérique) : 214 €
Pack Super Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) + 1 revue technique : 158 €
Prix au numéro : 2,85 €

PUBLICITÉ NATIONALE
REUSSIR
Antoine Defert
4-14 rue Ferrus CS 41442
75683 Paris cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr

IMPRESSION
Imprimerie de l'Avesnois
1 rue Pierre Charpy 59440 Avesnes-sur-Helpe
Origine du papier : France / Norvège
Taux de fibres recyclées : minimum 60 %
Certification : papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de forêts certifiées gérées durablement)
Eutrophisation : P_{tot} 0,022

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des grands Augustins 75006 Paris - Tél 01 44 07 47 70.